



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2014

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze, le sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roger BOYER, Maire.

Présents : M. Roger BOYER, M. Christian DROUET, Mme Reine DROUET, Mme Catherine DUSSER, M. Jacques ELIAS, M. Patrick GALLAIS, Mme Maria GASCHET, M. Eric HAYES, M. Michel MOLIERE, M. Thierry SEGALA et Mme Nicole TALLET.

Absent excusé : M. Jacques DUGUE donne pouvoir à Mme Catherine DUSSER

Retard : M. Thierry SEGALA rejoint la séance du Conseil municipal à 18h25.

Le quorum étant atteint M. le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 00.

I – Désignation du secrétaire de séance :

M. Eric HAYES est désigné comme secrétaire de séance.

II – Procès verbal de la séance du 31 janvier 2014

Il n'y a aucune observation, le procès verbal de la séance du 31 janvier 2014 et la fiche des délibérations sont adoptés et signés.

III – Décisions prises en matière d'urbanisme

M. Thierry SEGALA, à 18h30, rend compte des dossiers depuis le 31 janvier 2014.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevable/ sans suite	En attente
PC	2	2		1
DT/DP	7	4		4
CU	1			1
DIA	1	1		

IV – Déroulement de la séance du 7 mars 2014

En liminaire, M. le Maire rappelle la procédure mise en place pour la préparation des réunions du Conseil municipal :

Les conseillers municipaux ont reçu tous les documents nécessaires à leur information et se sont réunis en commissions générales en mairie le lundi 24 février 2014 de 18h00 à 21h00 et le mardi 25 février 2014 de 18 h 00 à 19 h 45 afin d'examiner et d'échanger sur tous les points de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour.

1. ARTICLE L.2122 -22 DU CGCT : DELEGATIONS AU MAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que suivant l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégations en date du 16 mars 2008 et du 25 mai 2009, pour la durée du mandat. C'est dans ce cadre qu'il rend compte du point suivant :

1.1 Marchés de travaux

- La société DEKRA a été retenue pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau assainissement pour un montant de 11 400 €HT soit 13 680 €TTC ;
- La société DEKRA a été retenue pour une vérification des installations électriques des bâtiments de la Commune pour un montant de 1 540 €HT soit 1 848 €TTC.

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Mme Catherine DUSSER rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de M. le Maire.

Afin de renforcer l'équipe du service scolaire et pour permettre d'assurer un service correct en classe et au restaurant scolaire, il convient de pérenniser un emploi en créant un poste d'adjoint technique 2ème classe à un employé dont le contrat ASFEDDEL se termine le 31 mai 2014 et n'est plus renouvelable.

M. le Maire propose à l'assemblée

De créer, à compter du 1^{er} juin 2014, un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe, à temps complet à raison de 35 h par semaine ;

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2014, aux chapitre et article prévus à cet effet.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées lors des commissions générales, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents, AUTORISE** M. le Maire à :

- **CREER** à compter du 1^{er} juin 2014, un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe, à temps complet à raison de 35 h par semaine,
- **ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

3. VOTE DE LA REGIE TRANSPORT

En préambule, Mme Maria Gaschet précise que les différents budgets communaux : M14 - M43 - M49 ont été vus et analysés dans le détail au cours des deux commissions finances du 4 et 19 décembre 2013 et lors des deux commissions générales du 24 et 25 février 2014. Plusieurs réunions des commissions travaux/sécurité, environnement, scolaire, personnel et manifestations ont été tenues.

3.1 - Compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2013 de la régie transport

Présentation est faite du Compte de Gestion 2013 établi par le Trésorier de Maintenenon, et du Compte Administratif 2013 établi par le Maire, de la régie Transport. Ces deux documents sont en totale concordance et montrent les résultats suivants :

	MONTANT
DEPENSES	26 166.21€
RECETTES	33 155.09 €
CLOTURE 2013	+ 6 988.88 €

M. le Maire propose de voter le Compte de gestion 2013 de la Régie Transport.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité des présents APPROUVENT** le Compte de gestion 2013 de la Régie Transport.

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal et Mme la 1ère Adjointe préside le vote du Compte Administratif 2013 de la régie Transport.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité des présents, (10 voix pour) APPROUVENT** le Compte Administratif 2013 de la Régie Transport.

M. le Maire rejoint la salle du Conseil.

3.2 - Affectation du résultat de l'exercice 2013 de la régie transport

Après avoir constaté le résultat de clôture 2013 et compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2013 de la régie Transport comme suit :

Recettes d'Exploitation

article 002 - Excédent antérieur reporté : 6 988.88 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat 2013 de la régie Transport tel que précisé ci-dessus.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité des présents DECIDENT** d'affecter le résultat 2013 de la régie Transport tel que précisé ci-dessus.

3.3 - Budget primitif 2014 de la régie transport.

Mme Maria Gaschet signale que le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal.

Elle présente le Budget Primitif 2014 de la régie Transport incluant l'affectation du résultat de 2013 :

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (Carburant, assurance, réparations...)	12 325	Résultat reporté	6 988
Charges de personnel	18 400	Paiement des familles	6 000
Charges exceptionnelles	3 263	Subventions de la commune et du département	21 000
Total Dépenses	33 988	Total Recettes	33 988

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 33 988 €

Pour assurer l'équilibre du budget une subvention versée par le budget de la Commune de 15 000 € est nécessaire.

M. le Maire propose d'adopter le Budget Primitif 2014 de la régie Transport qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 33 988 € en section d'exploitation.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité des présents ADOPTENT** le Budget Primitif 2014 de la régie Transport qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 33 988 € en section d'exploitation en percevant une subvention communale de 15 000 €

4. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

4.1 - Compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2013 du service assainissement

Présentation est faite du Compte de Gestion 2013 établi par le Trésorier de Maintenenon, et du Compte Administratif 2013 établi par le Maire, du Service Assainissement. Ces deux documents sont en totale concordance et montrent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	
	MONTANT
DEPENSES	130 010.87 €
RECETTES	140 620.91 €
CLOTURE 2013	+ 10 610.04 €

FONCTIONNEMENT	
	MONTANT
DEPENSES	142 557.05 €
RECETTES	308 460.65 €
CLOTURE 2013	+ 165 903.60 €

M. le Maire propose de voter le Compte de Gestion 2013 du Service Assainissement.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **à l'unanimité des présents ADOPTENT** le Compte de Gestion 2013 du service Assainissement.

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal et Mme la 1ère adjointe préside le vote du Compte Administratif 2013 du Service Assainissement.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (10 voix pour) ADOPTENT** le Compte Administratif 2013 du service Assainissement.

M. le Maire rejoint la salle du Conseil.

4.2 - Affectation du résultat de l'exercice 2013 du service assainissement

Après avoir constaté le résultat de clôture 2013, et compte tenu qu'il n'y a pas d'état de reste à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2013 du Service Assainissement comme suit :

EN SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 165 903.60 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : article 001 « excédent d'investissement reporté » : 10 610.04 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat 2013 service Assainissement tel que précisé ci-dessus.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité des présents DECIDENT** d'affecter le résultat 2013 du Service Assainissement tel que précisé ci-dessus.

4.3 - Budget primitif 2014 du service assainissement

Mme Maria Gaschet, adjointe aux finances, précise que le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal. Elle présente le Budget Primitif 2014 du service Assainissement incluant l'affectation du résultat de 2013. Elle précise que le budget a été bâti pour permettre, dès cette année d'intervenir sur les réseaux afin de commencer la réhabilitation.

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (énergies, petits matériels, SYMVANI...)	65 100	Excédent 2013 reporté	165 903
Charges de personnel	25 100	Redevances et taxes	128 000
Reversement redevance Veolia	18 000	Dotations et participations (Subventions de l'Etat, du département, AESN,...)	3 500
virement section investissement	116 468		
Divers (amortissements,...)	72 735		
Total Dépenses	297 403	Total Recettes	297 403

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt en cours (capital)	9 294	Excédent d'investissement	10 610
Terrains, matériel, réparations, aménagement installation : réseaux	95 000	Virement de la section fonctionnement	116 468
Provision future station épuration	162 000	Dotations fonds divers (amortissements,...)	37 722
Divers	506	Subventions, autres réserves	102 000
Total Dépenses	266 800	Total Recettes	266 800

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 297 403 € en section de fonctionnement et à la somme de 266 800 € en section d'investissement.

M. le Maire propose d'adopter le Budget Primitif 2014 du Service Assainissement qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 297 403 € en section de fonctionnement et à la somme de 266 800 € en section d'investissement.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents **ADOPTENT** le Budget Primitif 2014 du service Assainissement tel que présenté ci-dessus.

5. VOTE DU BUDGET COMMUNAL

5.1 Compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2013 de la Commune

Présentation est faite du Compte de Gestion 2013 établi par le Trésorier de Maintenenon, et du Compte Administratif 2013 établi par le Maire, de la Commune. Ces deux documents sont en totale concordance et montrent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	
	MONTANT
DEPENSES	763 917.50 €
RECETTES	931 296.57 €
CLOTURE 2013	+ 167 379.07 €

FONCTIONNEMENT	
	MONTANT
DEPENSES	915 308.57 €
RECETTES	1 295 812.67 €
CLOTURE 2013	+ 380 504.10 €

M. le Maire propose de voter le Compte de gestion 2013 de la Commune.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents **ADOPTENT** le Compte de Gestion 2013 de la Commune.

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal et Mme la 1ère Adjointe préside le vote du Compte Administratif 2013 de la Commune.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales, Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents **(11 voix pour)**, **ADOPTENT** le Compte Administratif 2013 de la Commune.

M. le Maire rejoint la salle du Conseil.

5.2 Affectation du résultat de l'exercice 2013 de la Commune ;

Après avoir constaté le résultat de clôture 2013, et compte tenu qu'il n'y a pas d'état de reste à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2013 du budget communal de la manière suivante :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 380 504.00 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : article 001 « excédent d'investissement reporté » : 167 379.00 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat 2013 du budget communal.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents **DECIDENT** d'affecter le résultat 2013 de la Commune tel que précisé ci-dessus.

M. Thierry Ségala rejoint la séance à 18h25 et prend part au Conseil municipal.

5.3 - Budget primitif 2014 de la Commune

Madame l'adjointe aux finances signale que le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal.

Mme Maria Gaschet donne des précisions quant aux sections de fonctionnement et d'investissement :

Fonctionnement : cette année encore, la section de fonctionnement dégage près de 50 000 € d'excédent sur l'année 2014 ce qui porte l'excédent de fonctionnement à 380 504 € et ce malgré le dernier remboursement du prêt à court terme de 2 ans de 191 542 €. Le fonds de roulement 2013 a permis de faire face sans

difficulté, au règlement des fournisseurs. Les charges du personnel 2014 tiennent compte de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C applicable au 1^{er} février 2014. Enfin, un agent sous contrat ASFEDL au service scolaire sera titularisé au 1/06/2014.

Investissement : pour mémoire, le plateau multisports est inscrit en dépenses d'investissement, mais il sera remboursé par la Communauté de Communes via une convention de co-maitrise d'ouvrage. Par ailleurs, le montant des travaux des abords a été reporté en 2014, car il y a eu peu de travaux réalisés en 2013. Il n'y a pas de restes à réaliser puisque que nous avons demandé une ouverture de crédits d'investissements pour 2014 lors du Conseil municipal du 21 novembre 2013. Le solde des subventions est versé à la fin des travaux.

Elle présente les chapitres principaux du Budget Primitif 2014 de la Commune incluant l'affectation du résultat de 2013.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (énergies, petits matériels, fournitures scolaires, restauration scolaire,...)	269 200	Excédent 2013 reporté	380 504
Charges de personnel	465 300	Produits de services (cantine, dédommagement personnel,...)	125 950
Autres charges gestion courante indemnités élus, service incendie, subvention CCAS, subvention budget transport, adhésions obligatoires divers organismes, divers	167 550	Contributions directes, C.C.V.D., divers	542 550
Intérêts emprunts (remboursement intérêts) - prêts à long terme 70 645 € - prêt à court terme 7 355 € (dernière échéance)	78 000	Dotations et participations (Subventions de l'Etat, du département,...)	277 375
Virement à la section d'investissement	275 183	Divers (logements sociaux, divers...)	21 100
Divers,...	94 546		
Total Dépenses	1 347 479	Total Recettes	1 347 479

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt en cours (remboursement capital) - prêts à long terme 83 458 € - prêt à court terme 191 542 € (dernière échéance)	275 000	Excédent reporté 2013	167 379
Terrains, bâtiments publics et aménagements (portes de l'église, pont fervaches, abri voyageurs, mur, fin leasing camion, éclairage public...)	77 550	Virement de la section fonctionnement	272 883
Réfection voirie (rue P. Bouttier, ralentisseurs)	80 000	Remboursement TVA, TA	76 400
Groupe Charlemagne (provision pour liquidation judiciaire d'un entrepreneur)	23 000	Subventions - Conseil général, - Etat, - CCVD, - Divers,...	264 988
Aménagements paysagers école réfection voie des ruelles, trottoirs, parking, belvédère, noue, terrasse, plateau sportif	310 000		
Autres matériel, divers (mobilier, outillage, informatique,...)	16 100		
Total Dépenses	781 650	Total Recettes	781 650

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 1 347 479.00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 781 650 €

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2014 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées lors des commissions générales,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité des présents ADOPTENT** le budget primitif 2014 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

6. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LA VOIRIE

M. le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil du 31/01/2014 nous avons adhéré à l'Agence technique départementale (ATD) en matière d'assistance dans le domaine routier.

Aussi il convient de désigner deux conseillers : un titulaire et un suppléant pour représenter la Commune à l'assemblée générale.

M. Michel MOLIERE se propose comme candidat titulaire et M. Jacques ELIAS comme candidat suppléant.

M. le Maire propose un vote à main levée. **A l'unanimité des présents**, le Conseil municipal **DECIDE** de procéder à un vote à main levée.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées lors des commissions générales, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents DESIGNE** M. Michel MOLIERE comme titulaire et M. Jacques ELIAS suppléant à l'ATD.

7. POINT SUR LES EXPROPRIATIONS VOIE DES RUELLES

7.1 Expropriation M. et Mme MUJANOVIC

M. le Maire fait un bref rappel de la délibération du 29/11/2012 qui a conduit à lancer la procédure d'expropriation :

« Par délibération n°10/07-58 du 1^{er} juillet 2010, concernant les parcelles suivantes :

- lot A, parcelle C 1544 (anciennement C 1538) cession de 45 m²,
- lot B, parcelle C 1539 cession de 36 m² numérotée C 1565,
- lot C, parcelle C 1540 cession de 33 m² numérotées C 1559 (28 m²) et C 1557 (5 m²),

Par délibération n°2012/06-74 du 8 juin 2012 :

cession pour l'euro symbolique d'une surface de 74 m² de la parcelle C 1541, voie des Ruelles, numérotée C 1578,

le Conseil municipal a décidé d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable des terrains situés voie des Ruelles sur une largeur de 2.50 m. Ces emprises sont nécessaires à l'élargissement de la voie afin de procéder à un aménagement sécuritaire pour les piétons.

Les négociations que j'ai engagées avec les différents propriétaires se sont soldées par :

- l'achat de la parcelle n° C 1565 en date du 23 février 2012,
- l'achat des parcelles n° C 1559 et C 1557 en date du 11 février 2011,
- le projet d'achat de la parcelle n° C 1578 qui est en cours de finalisation,
- le refus catégorique de M. et Mme MUJANOVIC propriétaires de la parcelle n° C 1544 qui ont refusés successivement les deux propositions qui leur ont été faites. La première à hauteur du prix estimé par France Domaine, soit 1 760 € la seconde après majoration de plus de 50 % de cette estimation soit 3 000 €. Au vu des prétentions des propriétaires (20 000 €) qui ne souhaitent pas céder ce bien en dessous de 11 fois le prix de France Domaine, les négociations ont été interrompues.

La procédure d'expropriation constitue donc le seul moyen dont notre commune dispose pour acquérir ce bien immobilier. »

Il informe également les membres du Conseil que dans la procédure d'expropriation, après l'enquête publique et l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur, il est prévu de reprendre contact pour négociation. Aussi, dans le cadre de cette procédure, le 27 février 2014, M. le Maire et Mme Gaschet ont reçu M. MUJANOVIC pour essayer de trouver une entente concernant l'indemnisation de la cession de 45 m² à la Commune.

N'ayant pu trouver un accord, la Commune a demandé à M. le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté de cessibilité et saisir le juge de l'expropriation pour définir un montant d'indemnisation.

7.2 Expropriation M. et Mme TIRLOY

M. le Maire fait un bref rappel de la délibération du 21/11/2013 qui a conduit à lancer la procédure d'expropriation :

« Par courrier du 21 juin 2013 au notaire de M. et Mme TIRLOY, que celui-ci a transmis le 27 juin à Maître Munoz notaire de la Commune, M. et Mme TIRLOY confirment vouloir céder pour 1 € symbolique la parcelle C 1578 de 74 m² à la Commune, indépendamment des discussions qui ont porté sur la cession de la parcelle C 1576. Ceux-ci ajoutent : *"Malgré tout, ayant le souci de la collectivité, nous restons donc disposés à vous la vendre (ndlr : parcelle C 1578) pour 1 € symbolique, mais nous voulons absolument avoir préalablement votre réponse définitive sur l'achat avec servitude ou le non achat de ce terrain (ndlr : parcelle C 1576 de 801 m²) et dans ce cas retrouver toute notre liberté sur ce terrain. Quelque soit votre réponse nous ne changerons pas d'avis sur la rétrocession car l'expropriation ne ferait que bloquer la voie des Ruelles pendant des années et cela ne ferait pas avancer l'avenir de St Martin. Nous ne pouvons vous laisser faire une telle chose ! Et puis nous serions heureux de voir sortir le mail de terre...."*

Enfin en dernière page : *"Pour la rétrocession il vous suffit de prendre rendez-vous avec notre notaire."*

Malheureusement, cela ne va pas être corroboré par les faits.

Le 8 novembre, nous recevons en mairie un courrier de M. et Mme TIRLOY nous informant que la parcelle de 74 m² sera vendue à la Commune pour la somme de 11 548 €

Ce brusque revirement, au détriment de l'intérêt général est consternant. »

L'enquête publique a eu lieu du 13 janvier au 13 février 2014. Afin d'informer correctement les membres du Conseil, M. le Maire a fait la demande à Mme le commissaire enquêteur de l'avis qu'elle émettait concernant cette expropriation. Aussi, elle a fait parvenir un projet qui n'est pas finalisé. Mme le commissaire a donc émis un favorable à la demande de la Commune. M. le Préfet va donc prendre un arrêté de déclaration d'utilité publique et la procédure pourra suivre son cours.

Les conseillers prennent acte de ces informations.

8. INFORMATIONS SUR LE CONTOURNEMENT DE HANCHES-EPERON

M. le Maire informe les Conseillers concernant le contournement Hanches-Eperon. A la lecture du document « Une bonne nouvelle concernant la déviation sur St-Martin », nous constatons une nouvelle fois la mauvaise interprétation des informations contenues dans le courrier de M. Bellanger, président du SCoT, lu par M. le Maire au Conseil du 31 janvier 2014. La réalité est toute autre :

- Dans le procès verbal du 31/01/2014, au point n° 12 « Informations sur le SCoT » : ceci n'est pas une délibération mais une simple information.

- Il n'y a aucune bonne nouvelle, puisqu'il n'y a aucune nouvelle.

- A aucun moment, il n'est fait mention de l'avis du nouveau Préfet. Celui-ci n'a pas encore été sollicité pour donner un avis. La procédure suit son cours et M. QUILLET ne sera sollicité qu'en fin d'année 2014.

- C'est une grave erreur de vouloir faire croire que c'est dans cette instance, le SCoT, qu'il faut « engager un rapport de force ».

Nous rappellerons une fois de plus que les élus du SCoT n'ont pas la compétence contournement. Le Conseil Général est le seul organe compétent en la matière. C'est donc bien auprès du Conseil Général qu'il fallait faire connaître le vote unanime du Conseil municipal contre le tracé de ce contournement et contre la participation financière de la Commune.

A propos des réponses de M. Michel DEPREZ, conseiller général, bien évidemment nous ne reviendrons pas sur le verbiage de quatre pages sur un blog, tentant vainement de vous faire croire qu'ils ont raison.

Oui, les élus prennent la parole, mais à bon escient.

Les conseillers prennent acte de ces informations.

9. POINT SUR LES TRAVAUX

➤ **M. Christian DROUET** signale que les travaux de la rue Pierre Bouttier ont bien démarré. Pour l'instant il apparaît difficile de circuler. Mais quand l'aménagement sera terminé, la circulation sera ralentie tout en restant fluide. Il rappelle que cette voie départementale reste de la même largeur que la D101 qui traverse le village.

Concernant les abords paysagers, pendant les vacances scolaires l'enrobé voie des Ruelles a été réalisé. Une première couche d'émulsion gravillonnée a été posée sur le parking. Les parents ont été prévenus par SMS que l'entrée de l'école se ferait comme avant les vacances.

➤ **M. Michel Molière** signale que la plaque rue de Senantes a été changée par France Telecom. Le bitume a été refait. M. le Maire remercie M. Molière pour sa réactivité.

10. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

➤ **M. le Maire** souhaite un prompt rétablissement à M. Jacques Dugué.

Par ailleurs, il rappelle qu'après l'inauguration des locaux scolaires et périscolaires du groupe scolaire Charlemagne en novembre 2012, la mandature s'est terminée avec l'inauguration du restaurant scolaire le 26 février 2014. M. le Maire signale qu'il a chaleureusement remercié M. VICAT, secrétaire général de la préfecture pour le soutien qu'a apporté l'Etat à ce projet au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le Conseil Général a également accordé une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Investissements des Communes. M. le Maire a remercié la Communauté de Communes du Val Drouette (CCVD) qui a également participé financièrement à la réhabilitation de ces locaux. Le prochain projet est le terrain multisports réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVD.

➤ **Mme Catherine Dusser** signale qu'elle a beaucoup apprécié travailler avec chacun au cours de cette mandature.

➤ **M. Patrick Gallais** déclare qu'il est très content d'avoir participé à la vie communale pendant six ans. Il trouve que c'était très instructif.

➤ **M. Thierry Ségala** précise que pour lui aussi ces six années ont été très intéressantes.

➤ **Mme Reine Drouet** informe les membres du Conseil que le mercredi 19 mars à 15h30 aura lieu au monument aux morts une commémoration, avec dépôt de gerbe, pour la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Par ailleurs, elle précise que c'est la meilleure équipe avec qui elle ait travaillé depuis 1977.

➤ **Mme Nicole Tallet** trouve que c'est une expérience intéressante de voir de l'intérieur le fonctionnement d'une Commune. On se rend compte que tout est lent, difficile et qu'il faut toujours œuvrer pour obtenir.

➤ **M. Michel Molière** déclare *« J'ai apprécié ces six années passées au sein du Conseil municipal de Saint-Martin-de-Nigelles. Je suis content d'avoir apporté ma contribution à la Commune et d'avoir accompli mon devoir civique, même si le fait de travailler à plein temps rend la tâche parfois difficile à gérer. Cette expérience aura été très enrichissante à tous les niveaux. Mon seul regret restera de ne pas avoir pu lancer les travaux de la station d'épuration. Je souhaite bonne chance, bon courage et bonne entente aux futurs élus. »*

➤ **M. Jacques Elias** fait également la déclaration suivante : *« Lorsque je me suis présenté en 2008 en tant que conseiller municipal, je ne me rendais pas compte du monde dans lequel j'entrai, en découvrant tout ce que j'ignorai en tant qu'habitant de ma Commune. J'ai œuvré dans la possibilité de mes moyens et dans la limite de mes pouvoirs et en découvrant ce que d'autres ignorent. Le réaménagement du cimetière avec l'installation des cavurnes et le jardin du souvenir en collaboration avec Nicole Tallet et, entre autres, la construction de l'extension du groupe scolaire sont l'aboutissement de mon investissement dans la Commune. Merci à toute l'équipe et bon courage avec la nouvelle équipe qui j'espère continuera à œuvrer dans le bon sens. »*

➤ **Mme Maria Gaschet** remercie l'ensemble de l'équipe et M. le Maire pour le travail effectué ensemble et souligne le plaisir qu'elle a eu de travailler en collaboration avec chacun. Elle signale que ces huit années ont été très enrichissantes. Elle déplore la tournure que prend la campagne électorale qui est dommageable pour le village.

➤ **M. le Maire** déclare : *« C'est le dernier Conseil municipal où nous venons tous de nous retrouver comme nous l'avons fait régulièrement depuis 2008 et pour certains d'entre vous depuis 2006.*

Je tiens à tous vous remercier pour votre engagement, votre travail, votre force de proposition et pour la solidarité dont vous avez fait preuve tout au long de ce mandat dont vous pouvez être fiers.

Je suis atterré par l'actuel climat délétère préjudiciable au débat démocratique. Nous sommes loin de la confrontation des projets.

Je fais confiance aux Nigelloises et aux Nigellois pour leur aptitude à faire le bon choix ».

Le Maire
Roger BOYER

Secrétaire de séance
Eric HAYES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 18h55.

CIVILITE	NOMS	PRENOMS	SIGNATURES
Monsieur	BOYER	Roger	
Monsieur	DROUET	Christian	
Madame	DROUET	Reine	
Monsieur	DUGUE	Jacques	Donne pouvoir à Catherine DUSSER
Madame	DUSSER	Catherine	
Monsieur	ELIAS	Jacques	
Monsieur	GALLAIS	Patrick	
Madame	GASCHET	Maria	
Monsieur	HAYES	Eric	
Monsieur	MOLIERE	Michel	
Monsieur	SEGALA	Thierry	
Madame	TALLET	Nicole	